Envoyé: mardi 24 juillet 2018 09:34

Je trouve très intéressant le projet d'aménagement de la Base de Loisirs de la Corniche des Forts qui sera, à n'en point douter, un espace populaire exemplaire à Romainville.

Romainvilloise depuis plus de 25 ans, et vivant au côté de ce poumon vert, unique en région parisienne depuis des années, je me réjouis a l'idée de pouvoir enfin, avoir la possibilité de m'y promener en toute sécurité, et découvrir les trésors de la nature qui y ont élu domicile. Cette base de loisir permettra en effet d'observer la faune et la flore exceptionnelle qui s'y est implantés depuis des années, grâce des aménagements pédagogiques innovants et respectueux de cet environnement.

Au-delà de cet intérêt majeur, les activités de loisirs telles que, le mur d'escalade, accro-branches, ou le poney, ... seront une grande plus value pour les habitants du secteur, à commencer par les Romainvillois.

J'aurais beaucoup aimé pouvoir bénéficier d'un tel espace vert à côté de chez moi quand mes enfants étaient petits.

Enfin contrairement à ce qu'en dises ses détracteurs (à la lecture des commentaires), les 5 hectares dédiés à la base de loisirs ne représentent qu'une infime partie (15%) de l'espace naturel unique situé à Romainville. Par conséquent je suis convaincue que le projet d'aménagement de Base de Loisirs de la Corniche des Forts, par ailleurs écologique et très respectueux de cet environnement, ne risque pas de mettre en péril cet écosystème unique, et va plutôt le mettre en valeurs.

Frédérique Cousin

Envoyé: mardi 24 juillet 2018 11:26

Madame, Monsieur,

Le projet d'aménagement en base de loisirs de la Corniche des Forts à Romainville est une fausse bonne idée. Ce projet ne présente rien d'original alors même que Romainville jouit d'un espace unique en terme de biodiversité aux portes de Paris et gagnerait de le mettre en avant de manière visionnaire, à échelle nationale et mondiale.

En effet, en préservant cet écosystème exceptionnel à deux kilomètres de Paris, Romainville servirait d'exemple historique de la ville de demain. Une grande première qui mettrait en valeur une forêt sauvage aux portes d'une capitale via des passerelles piétonnières suspendues et des <u>postes d'observation au niveau de la canopée</u> (Cabinet d'architecture EFFEKT) ou comme à Londres avec <u>un sentier aérien</u> (Marks Barfield Architects), voire même une <u>petite ceinture</u> autour de ce poumon vert comme à Paris et bien d'autres projets dont <u>ce projet</u> (Architecs Studio Dror) qui pourrait voir le jour en Seine-Saint-Denis.

La Région Ile-de-France a ici l'opportunité d'écrire une nouvelle page de l'urbanisme avec des projets attirant l'attention des capitales du monde entier qui planchent sur la ville de demain. L'avant-garde romainvilloise serait citée en exemple à suivre. Un pas historique à franchir.

Je suis à votre disposition pour en parler avec davantage de projets potentiels à pointer.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Carole Lefrançois TELERAMA

Envoyé: mardi 24 juillet 2018 11:48

La Corniche des Forts : un projet écologique, populaire et tant espéré!

Attendue depuis plus de 20 ans, l'île de loisirs de la Corniche des Forts est non seulement un projet écologique qui veut valoriser la nature et la biodiversité constituées naturellement sur des anciennes carrières de gypse mais en plus un projet populaire qui rendra accessible de nouveaux espaces verts aux Franciliens. C'est enfin un projet démocratique qui s'est construit aussi bien en concertation avec les populations du territoire qu'avec les élu-e-s de celui-ci. C'est pourquoi ce projet est d'intérêt général! Nous sommes ainsi aujourd'hui très fiers d'avoir doté la Corniche des forts d'un projet ambitieux et de moyens financiers pour y parvenir alors que ce projet annoncé dans les années 2000 n'avait jamais trouvé de véritable réalisation concrète.

C'est parce que nous souhaitons pleinement valoriser le potentiel écologique de ce site exceptionnel que la préservation autant que le développement de la biodiversité et des espèces protégées, a été au cœur de nos préoccupations tout au long de la réflexion menée. C'est parce que nous avons pleinement conscience du bien commun représenté par " cette forêt urbaine " que nous voulons en faire un capital collectif

A terme, nous allons créer un poumon vert de 25 hectares au cœur de la Seine-Saint-Denis, à cheval sur les communes de Romainville, Pantin, Les Lilas et Noisy-le-Sec. Il constituera une continuité écologique reliant le parc des Buttes Chaumont à l'ouest, le Fort de Romainville à l'est et le parc départemental Jean Moulins les Guilands au sud. Il offrira aux visiteurs, habitant-e-s du territoire, de l'Ile de France ou touristes du monde entier, un espace rare de respiration, de détente, d'observation et de loisirs. Si 4 hectares pour combler une partie des anciennes défrichés Romainville, dangereuses et fermées depuis plus de 50 ans, ils représentent exactement 15 % du site dont la majeure partie conservera son aspect sauvage et luxuriant. Nous précisons en outre que sans comblement, la zone s'effondrerait irrémédiablement sur elle-même et impacterait durablement les espèces animales et végétales. Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur la topographie des lieux pour conserver le plus possible les dénivelés existants. 8 ha d'espaces verts supplémentaires seront donc aménagés dont 4.5 ha ouverts au public et 3.5 ha pour l'observation de la nature depuis une passerelle installée sur la canopée des arbres.

Un projet qui respecte et valorise l'écosystème existant

En parallèle, ces nouveaux espaces s'accompagnent d'une série de mesures compensatoires qui permettront de protéger la faune et la flore présentes sur le site, de suivre son évolution et de baliser les zones sensibles mais aussi de recréer des milieux ouverts favorables à un enrichissement de la biodiversité; de réaliser des habitats de

substitution (nichoirs pour les oiseaux, gites à hérissons, abris pour les chauves-souris...); de reconstituer des continuités par le maintien des lisières boisées, la préservation de bosquets et d'arbres favorables à la faune; de lutter contre les espèces invasives (renouée du Japon) par la mise en place d'un écopâturage et de réaliser des noues ainsi qu'un bassin paysager. Notre projet prévoit également la plantation de nombreux arbres en privilégiant les essences locales, à hauteur de 13 ha, soit 3,33 fois la partie du bois défriché. Pour mettre en œuvre la charte de chantier vert, le plan de gestion différencié et des postes d'observation du milieu naturel, nous avons sollicité les services d'un écologue.

Mais la Corniche des Forts est aussi un projet populaire d'accès aux loisirs, en particulier pour toutes celles et ceux qui n'ont ni jardin privatif, ni espaces verts à proximité de leur lieu d'habitation, ni les moyens de sortir en famille dans des parcs à entrée payante. Nous allons pouvoir proposer aux Séquano-Dionysiens une nouvelle offre qui intègre aussi bien des aménagements en faveur de la biodiversité, de la découverte de ses richesses que des parcours sportifs pour une pratique quotidienne (vélo, course à pieds...) dont un parcours de 1.3km en boucle accessible aux PME, des agrès sportifs, un mur d'escalade mais aussi des zones de détente avec la création de trois prairies dont l'une proposera un solarium et des jeux pour enfants.

Désireuse de conduire un projet exemplaire, la Région a mené une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés à toutes les étapes du projet : des réunions avec les associations se sont tenues régulièrement et deux présentations ont été faites en assemblée du syndicat mixte.

Grâce à ce cahier des charges exemplaire, la Corniche des Forts conciliera exigences environnementales ambitieuses, préservation de l'identité singulière du site et création d'un espace de détente, de loisirs dont les habitants de Seine-Saint-Denis - un territoire carencé sur ce type d'offres - seront les grands bénéficiaires.

Patrick Karam,

vice -président de la Région Ile de France, chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Stéphane Weisselberg,

Adjoint au maire de Romainville, Conseiller territorial d'Est Ensemble, Président de l'île de loisirs de la Corniche des Forts.

Envoyé: mardi 24 juillet 2018 19:43

Avis de l'association Environnement 93 sur le projet d'Île de Loisirs de la Corniche des Forts à Romainville.

Consultation électronique du 18 juin au 25 juillet 2018.

1. 1. Un projet de plus en plus dégradé.

Le site à aménager est un bois de 40 ha situé en milieu urbain dense, qui comporte des risques importants d'effondrement, dus à de la présence d'anciennes galeries minières, il doit être sécurisé pour permettre au public d'y avoir accès. Depuis la décision de création d'une base de loisirs le 21 septembre 2000, le projet initié par la région lle de France n'a cessé de se rétrécir et de s'appauvrir. Alors que les bases de plein air et de loisirs sont des espaces à aménager dans le souci du respect de la biodiversité et des équilibres naturels, le projet présenté pour la Corniche des Forts est minimaliste tandis que l'attention particulière accordée à la sauvegarde de l'environnement s'efface au fur et à mesure des projets présentés. L'ouverture au public organisée uniquement dans un esprit « base de loisirs » est une vision totalement dépassé sur ce territoire. La destination « économique » clairement affichée ne peut être acceptée alors que dérive du climat et réchauffement climatique doivent être les seuls objectifs visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et son corollaire permettant de sauvegarder les espaces de nature. Le permis d'aménager tel qu'il est ainsi proposé ne permet pas de conforter une destination finale conforme aux grands objectifs du PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial) ni à ceux du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère). Les préconisations du Cahier des Clauses Particulières (CCP N° 1100636) affirmaient pourtant la volonté de promouvoir une démarche environnementale innovante en mettant en œuvre en particulier des procédures de phyto-remédiation permettant d'éliminer la pollution du site, de même que le réemploi des déblais issus du creusement de la prolongation des lignes de métro de la RATP et de la construction des lignes du Grand Paris Express.

A ce jour non seulement ce ne sont simplement que 8 hectares qui sont aménagés, le public n'ayant accès pour sa part qu'à 4,5 de ces 8 hectares ; l'aménagement annoncée dans ce permis ainsi que les équipements envisagés par le syndicat mixte de la Corniche des Forts obèrent enfin de manière drastique la suite de la sécurisation, ainsi que la conservation d'une biodiversité déjà bien entamée.

2. 2. Un projet dangereux pour la préservation de la biodiversité.

L'ANCA (Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron) relève que la biodiversité du site s'est considérablement appauvrie ces dernières années due à la fermeture des milieux (embroussaillement) et à la prolifération de plantes invasives ou envahissantes (clématite des haies).

Le nombre d'espèces végétales est en chute libre.

Le nombre d'espèces d'oiseaux est passé de 43 en 2011 à 31 aujourd'hui. Les espèces de milieux ouverts (prairies, clairières) sont remplacées par des espèces banales inféodées aux boisements. Il en résulte que, les enjeux faune/flore du site sont faibles.

Les décisions engagées dans le cadre de ce projet d'aménagement, vont condamner de manière définitive les richesses qui se sont construites depuis l'abandon de l'exploitation des carrières, alors que le comblement des galeries par méthode minière deviendra de plus en plus compliqué.

Le CNPN (Centre National de Protection de la Nature) affirme également que « les expertises menées entre 2001 et 2017ont confirmé la diminution des habitats ouverts par fermeture des milieux puisqu'ils ne sont pas gérés depuis de nombreuses années / La strate herbacée s'est également homogénéisée avec des invasives comme la Renouée du Japon.». Le projet proposé ne fera qu'accentuer ces phénomènes en omettant la prise en compte de la sécurisation de l'ensemble du site, seule opportunité autorisant la gestion des milieux laissés à l'abandon.

L'évitement des impacts sur la faune et la flore clamé par le maître d'ouvrage n'est que la conséquence d'une réduction substantielle du périmètre du projet pour raisons financières, mais il n'est pas du tout lié à une démarche de développement durable et de protection des milieux naturels prônée par ailleurs dans les grands discours vantant la nécessité d'espaces riches en biodiversité, surtout en petite couronne désespérément carencée en espaces verts.

Les incertitudes ou annonces du syndicat mixte de la Corniche des Forts sont enfin trop manifestes, en aggravant les conséquences néfastes du projet, pour que cet aménagement soit accepté en l'état

3. Un projet au rabais pour les habitants du territoire.

Les travaux projetés en 2016 concernaient une superficie de 13.8 hectares et devaient assurer l'ouverture au public d'un secteur de 12 hectares actuellement fermé ; uniquement 4.5 hectares lui seront uniquement finalement alloués. Le Plan Vert proposé par la Région Ile de France reconnait pourtant les caractéristiques très contrastées du territoire Francilien en matière d'espaces verts ; 53% des communes de la petite couronne sont ainsi insuffisament pourvus en espaces verts de proximité, accessibles à moins de 10 à 15 minutes de marche.

L'opportunité d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ce secteur de Seine-Saint-Denis est ainsi largement gaspillée, sans qu'une vision claire des perspectives pour les prochaines années soit annoncée.

Quelques exemples de friches ayant réussi leur mutation après les mêmes activités d'exploitation de gypse auraient pourtant pu guider le maître d'ouvrage dans les perspectives accordées à la Corniche des Forts ; le projet en cours sur le Parc intercommunal des côteaux d'Avron associe protection de la faune et de la flore, avec une reconnaissance Natura 2000, à une ouverture au public encadrée. Les méthodes de gestion de cet espace, l'organisation de ce projet intégrant une bonne concertation avec habitants et milieu associatif, auraient mérité d'être reprises dans le projet de la Corniche des Forts.

4. 4. Le patrimoine oublié.

La « notice d'aménagements paysagers » du dossier en consultation, note que le projet du parcours nature vient s'insérer dans un contexte plus vaste du projet du parc des Hauteurs de l'Est parisien. Les maisons des carriers du Bas-Pays y sont ainsi mentionnées au même titre que jardins familiaux ou activités ludiques. L'inventaire du patrimoine de la Région Ile de France souligne pour sa part que ce site accueille les derniers témoins de l'habitat ouvrier et semblent survivre au temps passé.

Le plan d'aménagement du site (Page 15) a pourtant déjà oublié l'importance de cette mémoire. En page 19 le dossier se limite aux « usages » du parc oubliant encore ce « lieu d'opportunité ». La Région lle de France grignotée de toutes parts par les industriels du plâtre aurait mérité de perpétuer ici toute l'histoire de cette activité par la trace de tous ceux qui y ont participé..

Un rappel du contexte historique du site, et de l'activité liée à l'exploitation du plâtre rappelé dans le rapport d'activités du CAUE93 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de Seine-Saint-Denis) de 2015, permet de mieux connaître ce lieu, et dans ce cadre les maisons, leur histoire, leur intérêt architectural urbain ou paysager. Le site des anciennes carrières de Romainville retrace un pan entier de l'histoire du plâtre. Romainville étant alors reconnue comme la « Capitale » du gypse.

Oublier ce volet patrimonial serait encore une erreur manifeste pour l'ensemble du territoire

Pour toutes ces raisons l'association Environnement 93 donne un avis défavorable à ce projet.

Francis Redon Président Environnement 93